



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 57597

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'accès à l'Internet pour tous, et plus particulièrement sur la mise en place de l'interconnexion forfaitaire illimitée. Alors que le coût aujourd'hui trop élevé des communications téléphoniques locales constitue un frein à la diffusion d'Internet dans tous les foyers français, la mise en place de l'interconnexion forfaitaire illimitée, qui permettrait de généraliser les offres d'accès forfaitaire illimité (incluant l'abonnement aux fournisseurs d'accès ainsi que le coût des communications pour une durée illimitée) à un prix abordable pour tous les Français (autour de 100 francs par mois), est indéniablement un facteur de développement et de démocratisation de l'accès à l'Internet. Le retard pris par la France dans ce domaine devient de plus en plus inquiétant. Selon des chiffres publiés par la Commission européenne en novembre 2000, alors qu'en moyenne 28,4 % des ménages européens étaient connectés à l'Internet en octobre 2000, la France n'en comptait que 19 %, bien loin derrière l'Amérique du Nord et les pays scandinaves (50 %). Pour que notre pays puisse rattraper son retard, il devient donc urgent de mettre en place l'interconnexion forfaitaire illimitée. En Grande-Bretagne, elle a été mise en place en moins de trois mois par British Telecom et est devenue opérationnelle en septembre 2000. Depuis, le Portugal, l'Allemagne et les Pays-Bas non seulement, se sont prononcés en faveur de la solution de l'interconnexion forfaitaire illimitée, mais ont également annoncé, par l'intermédiaire de leur opérateur historique, qu'elle serait opérationnelle dans des délais comparables. En Allemagne, l'interconnexion forfaitaire illimitée sera ainsi disponible dès le 1er février 2001. Or, en France, aucune orientation comparable n'a encore été prise. Le 8 novembre dernier, lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué qu'il fallait que France Télécom propose une offre d'interconnexion qui soit spécifique et forfaitaire, en ajoutant qu'il avait incité l'opérateur à faire le plus vite possible le nécessaire. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce dossier, en précisant quand l'interconnexion forfaitaire illimitée sera enfin opérationnelle en France.

Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (cinq, dix, vingt, trente heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. Pour limiter ces coûts d'accès, les internautes souhaitent disposer d'un accès illimité à Internet à un tarif forfaitaire, quelle que soit la durée de connexion. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier à l'Assemblée nationale qu'il était indispensable que de tels accès forfaitaires illimités à Internet apparaissent en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre de raccordement à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise vient de lui confirmer qu'elle va proposer une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants. Elle la présentera à l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les

fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre nécessitera des investissements sur le réseau de France Télécom afin d'assurer la qualité technique du service téléphonique et sera disponible en cours d'année. Les internautes pourront ainsi bénéficier d'offres forfaitaires illimitées à Internet dès l'été prochain à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois comparables au tarif existant au Royaume-Uni et plus bas qu'en Allemagne. Cette nouvelle offre faite aux internautes s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57597

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 748

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1418